

notre système pénal une situation qui, à mon humble avis, pourrait causer beaucoup de dommages.

Je n'ai rien entendu de convaincant aujourd'hui, de la part du député de Kitchener ou d'autres, qui me permette de voir quelque chose de magique dans une peine minimale de cinq ans de prison dans le cas d'une première infraction et de huit ans de prison dans le cas d'une infraction subséquente, quelque chose qui fera que, après avoir purgé cette peine de cinq ans ou de huit ans, la personne pourra être libérée sans risques.

Si je poussais la proposition du député de Kitchener jusqu'à sa conclusion logique, je dirais que l'on pourrait prévoir que la personne ne retourne jamais dans la société. Je ne pense pas que c'est ce qu'il veut.

Donc, je ne vois pas ce qu'il y a d'important dans ces cinq ou huit ans. Ce que je sais, c'est que ces peines empêcheraient dans un certain nombre de cas la réadaptation et la libération sans risques de certaines personnes.

Je dois dire au député de Kitchener que le récidivisme est toujours un grave problème dans nos institutions. Cela ne règle pas la question. Tant qu'elle ne le sera pas, pour ma part, je ne pourrais pas appuyer ce genre de proposition.

La troisième et dernière chose dont je veux parler est la suivante. Il ne s'agit pas, à mon avis, et nous sommes tous d'accord sur ce point, de ce que l'on fait une fois le délit commis, mais d'empêcher ce délit d'être commis. Tout ce que l'on a dit sur la disponibilité des armes à feu, leur acceptabilité et la manière dont elles peuvent traverser la frontière pour entrer dans notre pays est important ainsi que les circonstances dans lesquelles ces armes à feu sont mises à la disposition des jeunes, en particulier.

Initiatives parlementaires

Je suis prêt à venir ici travailler avec quiconque qui peut faire plus, mais je dois dire que j'ai été impressionné par la ministre de la Justice, par le projet de loi actuel ainsi que par le travail effectué par mes collègues à ce propos, et je voudrais voir dans quelle mesure nous avons pu faire progresser la situation pour revenir ensuite en discuter.

À ce stade, je dois dire, avec un grand respect pour mon collègue de Kitchener, que je ne pourrais simplement pas appuyer, comme une mesure isolée, la simple imposition arbitraire de ces limites. Il en résulterait, à mon avis, de vrais dangers et un grave préjudice.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme aucun député ne veut prendre la parole pour poursuivre le débat, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée.

La parole est au député de Kitchener pour un rappel au Règlement.

M. Reimer: Un rappel au Règlement, monsieur le Président, je vois qu'il nous reste encore un peu de temps avant la fin de l'heure. Je me demande si je pourrais demander le consentement unanime de la Chambre pour renvoyer ce projet de loi en comité ?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime ?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 50, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 50.)